

BOISSEUIL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024_03_14

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/04/2024

Objet : Contrat entre la commune de Boisseuil et ENEDIS concernant la mise en place d'une autoconsommation collective

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 15/04/2024

Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte : 2024_03_14.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20240412-2024_03_14-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/04/2024

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : M. Vincent TOURNIEROUX

14. Contrat entre la commune de Boisseuil et ENEDIS concernant la mise en place d'une autoconsommation collective.

Dans le cadre des travaux de restructuration du restaurant scolaire et de la création de deux salles dans le prolongement de l'école maternelle, des panneaux photovoltaïques ont été installés.

Ces panneaux permettront d'alimenter en électricité le restaurant scolaire, l'ALSH ainsi que les écoles maternelle et élémentaire.

Néanmoins, après étude des consommations prévisionnelles de ces bâtiments, de la production solaire estimée et des courbes de charges de l'ensemble des bâtiments de la commune, il serait opportun de s'inscrire dans le modèle économique de l'autoconsommation collective afin de faire des économies sur les factures d'électricité.

Ainsi et en cas de surplus d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques, notamment lorsque le restaurant scolaire n'est pas utilisé, l'électricité sera utilisée par les autres bâtiments situés dans un rayon de 2 kilomètres soit le Crouzy, les services techniques, le gymnase, la halle de tennis, la mairie, la bibliothèque, la salle polyvalente... Cela permettra de faire diminuer le montant des factures de ces bâtiments.

Un contrat doit donc être signé avec ENEDIS afin d'organiser cette autoconsommation collective.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le contrat d'autoconsommation collective avec ENEDIS ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

